UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ

DELIBERATION N°2019-20_56
de la Commission de la formation et de la vie universitaire
de l'université de Franche-Comté

Séance du Mercredi 15 avril 2020

3. Projet de délibération par laquelle la CFVU délègue certains de ses pouvoirs au président de l'université

La délibération étant présentée pour décision.

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 39 Quorum : 20 Membres présents : 25 Membres représentés : 5 Total : 30	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 2 Suffrages exprimés : 30 Pour : 27 Contre : 1

Délégation de compétences de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté au Président de l'université
VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, en particulier son article 11 ;
VU l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, en particulier son article 3.

Article 1er
En application de l'article 3 de l'ordonnance du 27 mars 2020 précitée, la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du conseil académique de l'université de Franche-Comté délègue au Président de l'université, chef d'établissement, sa compétence pour apporter les adaptations nécessaires à la mise en œuvre des modalités d'accès aux formations de l'enseignement supérieur et à la mise en œuvre des modalités de délivrance des diplômes de l'enseignement supérieur.

Article 2
Les adaptations mentionnées à l'article 1er ne sont mises en œuvre que dans la mesure où elles sont nécessaires pour faire face aux conséquences de la propagation de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation.

Article 3
Le Président rend compte des mesures prises en application de la présente délégation aux membres de la CFVU dans les meilleurs délais et par tout moyen.

Article 4
La présente délégation est exécutoire dès son adoption et prend fin, au plus tard, le 30 décembre 2020.

Besançon, le 16 avril 2020

Le président de l'université de Franche-Comté

Jacques Bahi